



MAIRIE DE
LA CHAISE-DIEU
43160

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/05/2024 20h00
Session ordinaire

Étaient présents :

André Brivadis, Armelle Savinel, Gérard Specel, Olivier Marion, Fabien Blanchefort, Paul Philbée
Yannick Laverroux, Thierry Faivre, Bernard Vialaneix, Pierre Philipon.

Secrétaire de séance :

Fabien Blanchefort

Pouvoir :

Pascale Sciortino donne pouvoir à Gérard Specel

1/ Approbation PV du 11/04/2024.

Yannick Laverroux fait plusieurs remarques qui seront modifiées par Pierre Philipon :

- Dans le paragraphe « Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences », enlever la première phrase « Monsieur ...démission ».
- Dans le même paragraphe, ajouter à la suite de création d'un poste de directeur adjoint dans le cadre d'un PEC.

Armelle Savinel souhaite que les noms des intervenants pour les questions diverses soient mentionnés, ainsi que l'heure de clôture.

André Brivadis précise que les annexes doivent être enlevées du PV.

Pour à l'unanimité

2/ Choix remplaçant aux travaux.

Monsieur Le Maire regrette le départ de Stéphane Gibert et le remercie pour son engagement. Il précise que la préfecture a accepté la démission du 1^{er} adjoint aux travaux.

Gérard Specel est candidat pour s'occuper des travaux.

En premier lieu, il faut voter pour déterminer le nombre d'adjoints, soit le conseil reste à 3 adjoints, soit il décide d'élire un 4^{ème} adjoint.

Vote pour 4 adjoints :

Pour 11, abstention 0, contre 0

M le Maire demande si des conseillers veulent postuler au poste d'adjoint, seul M SPECCEL Gérard se présente.

Le vote est à bulletin secret.

Pour 10, abstention 0, Blanc 1

Gérard Specel est élu adjoint aux travaux.

3/ Désignation 1^{er} adjoint.

Armelle Savinel est candidate pour devenir 1^{er} adjointe. (Armelle Savinel ne participera pas au vote).

Pour 10, abstention 1, contre 0

Liste des adjoints :

Armelle Savinel 1^{er} adjoint,
Fabien Blanchefort 2^{ème} adjoint,
Yannick Laverroux 3^{ème} adjoint,
Gérard Specel 4^{ème} adjoint.

4/ Mise à jour des commissions.

- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : Armelle Savinel devient suppléante.
- Commission locale Site Patrimonial Remarquable (ZPPAUP) : Gérard Specel est désigné titulaire.

Pour 11, abstention 0, contre 0

- Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : Pierre Philipon devient suppléant.

Pour 11, abstention 0, contre 0

- Syndicat mixte Projet La Chaise-Dieu : 3 candidats (vote à bulletin secret)

Armelle Savinel 3 votes

Olivier Marion 3 votes

Thierry Faivre 5 votes

Thierry Faivre est élu suppléant.

- Syndicat intercommunal Energie : Gérard Specel suppléant.

Pour 11, abstention 0, contre 0

- Commission appel d'offre Gérard Specel titulaire

Pour 11, abstention 0, contre 0

- Direction Eau et Assainissement : Gérard Specel titulaire

Pour 11, abstention 0, contre 0

- Commission Budget : Gérard Specel membre

5/ Tarifs contrat engagement éducatif

Afin de limiter les coûts de personnels pour les vacataires pendant les vacances scolaires, il apparaît intéressant de proposer 2 tarifs différents pour les CEE avec un tarif différent pour les non-titulaires BAFA, les stagiaires BAFA et les titulaires BAFA.

L'animateur gagnera le même salaire mensuel qu'un salarié en CDD au smic mais les charges patronales seront amoindries.

Il est proposé de valider la grille ci-dessous pour une application pour les vacances d'été 2024 :

SMIC Actuel 9,23 € Net 11,65 € Brut	Non diplômés	BAFA en cours et BAFA avec 1 an d'expérience	Titulaire BAFA avec plus d'un an d'expérience
---	--------------	--	---

6 fois le smic	Net : 55,38 € Brut : 69,90 €		
6,5 fois le smic		Net :60 € Brut :75,73 €	
8 fois le smic			Net :73,84 € Brut :93,20 €

Pour 10, Abstention 1, contre 0

6/ Tarifs repas ALSH.

Le tarif du repas fourni par l'EHPAD passe de 4.72€ à 4.85€.

Il est proposé d'appliquer l'augmentation du prix des repas aux parents, soit 4.85€ à compter du 15 mai 2024.

Pour 11, abstention 0, contre 0

7/ Tarifs ALSH.

Le prix est fixé suivant le quotient familial.

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 15 centimes par demi-journée sur tous les tarifs.

Cela rapportera environ 500€ de plus en 2024.

Pour 11, abstention 0, contre 0

8/ Adhésion association élus de montagne.

Cette association fédère les montagnards et défend l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'adhésion est de 211.86€ pour le renouvellement 2024.

Pour 10, abstention 0, Contre 1

9/ Transfert des pouvoirs de publicité.

Transfert à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay des pouvoirs de publicité.

Pour 11, abstention 0, contre 0

10/ Subvention IME pour Jeux Olympiques.

Nous avons donné un accord de principe au dernier conseil en attendant le dossier de demande de subvention.

13 jeunes et 5 accompagnants seront du voyage.

Une demande de 500€ a été faite.

Pour 11, abstention 0, contre 0

11/ Changement adresse IME.

L'ARS demande, pour des raisons administratives, une délibération précisant l'adresse de L'IME soit

17 rue St Claude.

Pour 11, abstention 0, contre 0

12/ Transfert gestion des réseaux d'eaux pluviales.

Une décision sera prise au prochain conseil.

Cela permettra aux représentant de la DEA, Gerard Specel et Armelle Savinel nouvellement élus

de prendre connaissance du dossier.

13/ Projet de délibération baisse temps de travail poste école.

Ceci est à titre d'information.

L'actuel agent technique territorial faisant fonction d'ATSEM souhaite passer à 60%.

Il est proposé de faire regrouper les 40% (12h /semaine) restant en temps partagé avec le centre de loisir (16h/semaine) et de demander la diminution du temps de travail du poste d'adjoint territorial, laissé vacant suite au départ en retraite de l'agent et de son non remplacement dû au regroupement des écoles.

Un courrier va être adressé au Centre de Gestion pour demander la diminution (de 100% à 80%).

14/ Achat Maison St Robert.

Suite à un manque de précision durant le dernier conseil (plusieurs parcelles et deux propriétaires), il est nécessaire de refaire un vote pour l'acquisition de la maison Saint Robert et des terrains.

Maison Saint Robert parcelle AB712 et le terrain attenant AB716, appartenant à l'Association Casadéenne d'Education Populaire pour un montant de 110 000€.

Parcelle terrain AB715 appartenant à l'Association Diocésaine du Puy pour un montant de 20 000€.

Mme Gibert demande l'autorisation au conseil de s'exprimer sur le sujet et l'obtient.

Mme Gibert s'interroge sur l'itinérance de la Mairie et demande pourquoi il n'y a pas eu de consultation de la population sur l'achat de la maison ST Robert pour y faire notre future Mairie et qui sera exclusivement financé par un prêt. Augmentant de fait les dettes de la commune.

Mme Gibert demande à l'assemblée, la surface loi Carrez de la maison, le Diagnostic de performance énergétique, la visibilité du projet sur 10 ans, les travaux à prévoir,

Mr Paul Philbée rappelle les avantages de cette acquisition :

- Bâtiment isolé,
- meilleur emplacement pour la visibilité de la mairie,
- Parking,
- Possibilité de déménager sans faire de travaux.

Mr le Maire rappelle son souhait de ne pas acheter le bâtiment et qu'une autre proposition a été faite pour retourner dans le site abbatial comme prévu avec le syndicat mixte.

Deux délibérations seront votées et annulent et remplacent la délibération n°17/2024 :

Maison parcelle AB712 plus le terrain AB716 pour un montant de 110 000€.

Pour 7, Abstention 3, Contre 1

Parcelle terrain AB715 pour un montant de 20 000€.

Pour 7, Abstention 3, Contre 1

Questions Diverses.

André Brivadis :

- Problème de sécurité dans le bâtiment La Casadei. Le Préfet fera une dérogation pour le Festival afin d'accueillir les bénévoles et eux seul.
- Nous sommes en attente du panneau de l'aire de covoiturage qui sera situé sur le parking de la gare.
- La voie verte a été refusé. Elle devait aller du parking de la gare au plan d'eau
- Une demande de limitation de vitesse à 70Km/h a été faite pour la zone allant du panneau de fin de commune sortie nord jusqu'au plan d'eau. Un rendez-vous est prévu à cet effet.
- Commémoration du 8 mai à 10h45.

Armelle Savinel :

- Les 3 totems seront installés le 26/06/2024 en collaboration avec le Syndicat Mixte Projet La Chaise-Dieu.
- L'Association villages d'accueil des Véhicules Anciens propose l'adhésion gratuite de La Chaise Dieu.

Il faudra un parking au cœur du Village, une autorisation de regroupement pour les véhicules, une brochure avec les infos pratiques et faciliter l'accueil de ses véhicules.

Une commission de travail est créé avec 4 membres :

Armelle Savinel

Olivier Marion

André Brivadis

Bernard Vialaneix

- Les panneaux de l'exposition de la Communauté d'Agglomération du Puy sont tombés à cause du vent au jardin public. Ils seront réinstallés au tour du plan d'eau.
- L'Etablissement Public Foncier SMAF Auvergne avec la Communauté d'Agglomération du Puy va travailler sur l'habitat dégradé. 13 communes étaient présentes pour développer le projet, dont notre commune.
- Inscription encore possible pour le concours village fleurie. 20 inscrits aujourd'hui.

Pierre Philippon :

- Pour le contrat de DSP il est proposé de faire une réunion avec Mr Vincent du tourisme départemental avec la commission tourisme.

Thierry Faivre :

- Interrogation sur le surveillant de baignade pour la saison 2024.

2 postulants à ce jour.

- Pour le camping, Thierry propose de recontacter les personnes intéressées pour le reprendre.

- Le bâtiment Sylgel a-t-il été repris ? Fabien Blanchefort indique ne pas avoir eu de nouveau contact avec le vendeur. Il n'y a pas eu de reprise pour le moment.

- La gendarmerie est intervenue pour verbaliser le stationnement gênant, occasionnant le mécontentement de personnes venues visiter le bourg.

Il est rappelé que La Mairie n'a pas demandé cette intervention.

- Le son et lumière 2024 aura-t-il lieu ? M Le Maire indique avoir envoyé un courrier tout en expliquant qu'il est très difficile de l'avoir une nouvelle fois étant donné les demandes des autres communes.

Gérard Specel :

- Le camion de la Poste accroche une toiture à son passage rue St Antoine.

- Ou en est le projet Ecole ? La première réunion avec l'architecte s'est tenue le 03/05/2024.

Un nouveau planning sera fourni. La réception des travaux, compte tenu des délais administratifs et travaux ne se fera qu'en Janvier 2026.

Fin du conseil 22h05